



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°78_CC_2023_CCDS

PORTANT SOUTIEN FINANCIER A LA SOCIETE LAGWIYANN BIO POUR SA PARTICIPATION A LA « GRANDE EXPOSITION DU FABRIQUE EN FRANCE » AU PALAIS DE L'ÉLYSEE

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUIILLERAT, Patrick COSSET, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

Absents excusés :

Céline REGIS, Lauric SOPHIE, Frédéric LLADERES, Eliette BEAUFORT,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Un produit de la société LAGWIYANN BIO de la marque YANA BIO a été sélectionné pour représenter la Guyane, parmi plus de 2500 candidatures étudiées par le jury national réuni autour des ministres Roland LESCURE et Olivia GREGOIRE, et présidé par Sophie DAVANT.

LAGWIYANN BIO de la marque YANA BIO, est une entreprise Guyanaise de transformation de produits issus de l'agriculture biologique qui fabrique des pâtes fraîches et sèches, purée d'oléagineux et autres produits de conserveries à partir produits locaux majoritairement.

YANA BIO, s'engage à faire converger le plaisir d'une alimentation saine et d'agir en étant proche du territoire et du terroir guyanais. Et ainsi développer la biodiversité locale et rapprocher la production agricole et la transformation.

Lors de la troisième édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France au Palais de l'Élysée les produits YANA BIO y seront exposés le week-end du 1 et 2 juillet prochain. Le vernissage de l'exposition est prévu le vendredi 30 juin.

La société LAGWIYANN BIO est invitée par le Président de la République Monsieur Emmanuel MACRON à participer à l'événement.

Aucune dépense n'est couverte par l'Élysée. L'entreprise étant nouvelle et en développement elle ne dispose pas de la trésorerie nécessaire pour assumer l'ensemble des dépenses liées à ce déplacement.

C'est pourquoi l'entreprise LAGWIYANN BIO sollicite une prise en charge financière et afin de contribuer aux frais de déplacement et d'hébergement, à savoir : le billet d'avion (du 28 Juin au 2 juillet 2023), l'hébergement sur place ainsi que les frais d'expédition de la marchandise.

La CCDS, au travers du LEADER a largement contribué au succès des produits présentés et continue son soutien en faveur du développement économique du territoire.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 64 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission finance du 9/06/2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 juin 2023

Vu le rapport de présentation,

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport du Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE le soutien financier à la société LAGWIYANN BIO pour sa participation à la « Grande exposition du fabriqué en France » au palais de l'Élysée.

ARTICLE 3 : DECIDE de prendre en charge du billet d'avion (du 28 Juin au 3 juillet 2023) avec un bagage et l'hébergement du 28 juin au 2 juillet 2023 (soit 3 nuits).

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE : Nombre de conseillers en exercice : 35 Quorum : 18 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de procurations : 02 Nombre de votants : 15 Pour : 15 Contre : 00 Abstention(s) : 00
--

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,


François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20230705-31-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication le : 05-07-2023